

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

la série des actes de vertus pratiqués par amour pour Marie. On les lui présente alors comme une guirlande, et on demande, en échange, la vertu dont on a le plus de besoin. L'offrande du cœur consiste dans une consécration fervente adressée à la Mère de Dieu, avec le désir ardent de vivre à jamais son serviteur. On trouve dans tous les livres de prières des formules qui peuvent servir dans cette circonstance. En voici une qu'on attribue à saint Louis de Gonzague. Elle est courte, mais substantielle et pleine de choses. Méditez-en les paroles en la prononçant :

« O Marie ! mon auguste Souveraine, je me jette dans le sein de votre clémence et de votre amour, dès ce jour, pour la vie et surtout pour mon dernier instant. Je remets mon corps et mon âme entre vos mains et sous la garde de votre spéciale protection ; je vous confie et vous recommande mes espérances, mes consolations, mes anxiétés, mes misères, ma vie et mes derniers moments ; vous conjurant de m'obtenir, par vos mérites et votre intercession, que la volonté de votre Fils soit toujours, avec la vôtre, la règle de mes démarches et de mes actions. Ainsi soit-il. »

Pèlerinage aux sanctuaires de la Mère de Dieu.

Les exercices du Mois de Marie, qui commencent lundi prochain, se feront cette année à la nouvelle chapelle de l'Asile de la Providence qui sera provisoirement préparée pour cet objet. L'exercice aura lieu le matin, à 8 heures. On sait que les personnes qui font les exercices du Mois de Marie peuvent gagner trois cents jours d'indulgence chaque jour, et de plus une indulgence plénière tel jour du mois qu'elles voudront choisir en se confessant et en communiant à cette intention.

CARACTÈRES DU PROTESTANTISME.

DU PROTESTANTISME DANS LA GUERRE, LES ARTS, LA POLITIQUE.
(*Fragment.*)

Si la réformation rétrécissait le génie dans l'éloquence, la poésie et les arts, elle comprimait les grands cœurs à la guerre : l'héroïsme est l'imagination dans l'ordre militaire. Le catholicisme avait produit les chevaliers ; le protestantisme fit des capitaines braves et vertueux comme La Noue, mais sans élan ; souvent cruels à froid, et austères moins de mœurs que d'esprit, les Châtillon furent toujours effacés par les Guise. Le seul guerrier de mouvement et de vie que les protestants comptassent parmi eux, Henri IV, leur échappa. La réformation ébaucha Gustave-Adolphe, Charles XII et Frédéric ; elle n'aurait pas fait Bonaparte, de même qu'elle avorta de Tilloison et du ministre Claude, et n'enfanta point Fénelon et Bossuet, de même qu'elle éleva Inigo Jones et Webb, et ne créa point Raphaël et Michel Ange.

On a dit que le protestantisme avait été favorable à la liberté politique, et avait émancipé les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes ?

Il est certain qu'à sa naissance la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses premiers disciples furent des gentilshommes. Les calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'aurait fait ressembler à l'empire germanique : chose étrange ! on aurait vu renaître la féodalité par le protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ce culte nouveau, et à travers lequel s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur pouvoir évanoui. Mais, cette première fervente passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique.

Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la réformation est née, où elle s'est maintenue, vous verrez partout l'unique volonté d'un maître : la Suède, la Prusse, la Saxe sont restées sous la monarchie absolue ; le Danemark est devenu un despotisme légal. Le protestantisme échoua dans les pays républicains ; il ne put envahir Gènes, et à peine obtint-il à Venise et à Ferrare une petite église secrète qui mourut : les arts et le beau soleil du midi lui étaient mortels. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques, Schwitz, Uri et Unterwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre il n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant le seizième siècle dans le giron de la foi catholique. Quand la Grande-Bretagne se sépara de la cour de Rome, le parlement avait déjà jugé et déposé des rois, les trois pouvoirs étaient distincts ; l'impôt et l'armée ne se levaient que du consentement des lords et des communes ; la monarchie représentative était trouvée et marchait ; le temps, la civilisation, les lumières croissantes y auraient ajouté les ressorts qui lui manquaient encore, tout aussi bien sous l'influence du culte catholique que sous l'empire du culte protestant. Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII : ce parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran fondateur de l'église anglicane avait force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le sceptre d'Elisabeth que sous celui de Marie ? La vérité est que le protestantisme n'a rien changé aux institutions : là où il a trouvé une monarchie représentative ou des républiques aristocratiques, comme en Angleterre et en Suisse, il les a adoptées ; là où il a rencontré des gouvernements militaires, comme dans le nord de l'Europe, il s'en est accommodé et les a même rendus plus absolus.

Si les colonies anglaises ont formé la république plébéienne des États-Unis, elles n'ont point dû leur émancipation au protestantisme ; ce ne sont point

des guerres religieuses qui les ont délivrées ; elles se sont révoltées contre l'oppression de la mère-patrie, protestante comme elles. Le Maryland, état catholique et très-peuplé, fit cause commune avec les autres états, et aujourd'hui la plupart des états de l'ouest sont catholiques ; les progrès de cette communion dans ce pays de liberté passent toute croyance, parce qu'elle s'y est rajournée dans son élément naturel populaire, tandis que les autres communions y meurent dans une indifférence profonde. Enfin, auprès de cette grande république des colonies anglaises protestantes, viennent de s'élever les grandes républiques des colonies espagnoles catholiques : certes celles-ci, pour arriver à l'indépendance, ont eu bien d'autres obstacles à surmonter que les colonies anglo-américaines, nourries au gouvernement représentatif, avant d'avoir rompu le faible lien qui les attachait au sein maternel.

Il faut conclure de l'étroite investigation des faits, que le protestantisme n'a point affranchi les peuples : il a apporté aux hommes la liberté philosophique, non la liberté politique ; or, la première liberté n'a conquis nulle part la seconde, si ce n'est en France, vraie patrie de la catholicité. Comment arrive-t-il que l'Allemagne, très-philosophique de sa nature et déjà armée du protestantisme, n'ait pas fait un pas vers la liberté politique dans le dix-huitième siècle, tandis que la France, très-peu philosophique de tempérament, et sous le joug du catholicisme, ait gagné dans le même siècle toutes ses libertés.

Descartes, fondateur du doute raisonné, auteur de la *Méthode* et des *Mémoires*, destructeur du dogmatisme scolastique, Descartes, qui soutenait que pour atteindre à la vérité il fallait se défaire de toutes les opinions reçues, Descartes fut toléré à Rome, pensionné du cardinal Mazarin, et persécuté par les théologiens de la Hollande.

L'homme de théorie n'éprouve souverainement la pratique : de la hauteur de sa doctrine jugeant les choses et les peuples, méditant sur les lois générales de la société, portant la hardiesse de ses recherches jusque dans les mystères de la nature divine, il se sent et se croit indépendant, parce qu'il n'a que le corps d'enchaîné. Penser tout et ne faire rien, c'est à la fois le caractère et la vertu du génie philosophique : ce génie désire le honneur du genre humain ; le spectacle de la liberté le charme, mais peu lui importe de le voir par les fenêtres d'une prison. Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprit ; malheureusement les intelligences qu'il a mises au jour n'ont été jusqu'ici que de belles esclaves.

VICOMTE DE CHATELIERIAND.

BULLETIN.

Jusqu'à présent les rapports qui sont faits des concours de pénitens pendant les solennités pascuales est des plus édifiants. La piété et le zèle qui s'est fait remarquer depuis quelques années dans tout le diocèse se soutient universellement, et se montre surtout dans l'accomplissement des devoirs du chrétien. Quelle heureuse réforme s'est opérée parmi nous ! Que de beaux exemples de foi et de générosité sont venus réjouir les chrétiens ! que de conversions admirables ont consolé l'église des désordres et de l'égarement de quelques autres de ses enfans ! Cette ville en particulier offre en ce moment un tableau bien propre à donner de la confiance dans l'avenir, en nous montrant ce qui s'est opéré d'heureux changement dans son sein. Et ce renouvellement n'est pas immobile et stationnaire ; il est en progrès, il poursuit plus que jamais sa marche rapide.

A cette occasion, et en constatant les progrès religieux de Montréal, nos lecteurs aimeront sans doute à connaître quel est l'état de la population catholique française. Dans le recensement qui fut fait l'hiver dernier, dans le cours de la visite paroissiale de Monseigneur, on compta 23,000 catholiques dans la cité, les faubourgs et les côtes. Ils sont repartis en 4,200 familles et donnent 14,500 communians. Dans ce nombre il ne faut pas comprendre les domestiques canadiens, en service dans des maisons protestantes ou irlandaises, qui ne purent être visités.

Nous apprenons des nouvelles de plus en plus favorables du diocèse de Kingston. La foi catholique y fait d'admirables progrès. Le nombre d'abjurations dans le cours de la dernière année se monte à 192. Le jour de Pâques, 7 nouveaux convertis recevaient dans la cathédrale la sainte communion. On cite une petite ville où la population protestante paraît universellement disposée à embrasser le catholicisme : si des prêtres catholiques pouvaient y résider habituellement, l'œuvre de Dieu recevrait son accomplissement. Partout les préjugés contre les catholiques tombent et s'évanouissent à mesure qu'on nous connaît mieux et qu'on étudie davantage notre sainte religion.

L'Archiconfrérie suit là aussi d'admirables progrès. Comme partout, c'est la dévotion populaire par excellence ; et les miracles de la grâce qui en sont la gloire et la récompense se multiplient chaque jour. O bénie soit la pieuse pensée qui a donné au monde cette admirable association, qui a ou-

vert ce nouvel accès au cœur sacré de Marie ! Cette bonne mère n'était pas encore assez connue, assez aimée ; elle voulait un plus grand nombre d'enfants à protéger et à secourir, et c'est parmi les indifférens et les pécheurs qu'elle a voulu en chercher de nouveaux. Le monde ne la connaissait pas, bien des cœurs étaient fermés à son culte et à son amour ; on l'invocait, on la vénérail, on lui dressait des autels ; mais ceux qui avaient le plus de besoin, de son ineffable tendresse ne venaient plus s'agenouiller devant ces autels pour lui dire ma mère !... ma bonne mère, priez pour votre pauvre enfant ! Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. La bénigne influence de l'Archiconfrérie s'est répandue avec une merveilleuse rapidité jusques dans les lieux, jusques dans les maisons, jusques dans les cœurs où la religion ne pénétrait plus depuis longtems. Car c'est là un des caractères de cette étonnante dévotion, qu'elle n'a pas comme les autres une influence bornée aux cœurs pieux et bons, aux personnes attachées aux devoirs du chrétien et aux pratiques religieuses. Une foule de pécheurs, étonnés d'eux-mêmes, de leur soumission et de leur docilité à suivre la voix de la grâce et du repentir, ne se reconnaissant plus dans le miraculeux changement qui s'était fait en leur âme, vinrent se prosterner aux pieds de celle qui veut être nommée le refuge des pécheurs. Ils sont devenus dès lors des chrétiens fervens, des serviteurs fidèles au culte de Marie, des modèles de piété et de vertu dont la conversion bienheureuse et la vie sainte sont bénir Dieu et Marie par tous les hommes. Un retour universel aux pratiques de la foi et de la piété signala l'établissement de cette sainte dévotion : ce fut par tout le monde un renouvellement général dont le principe doit appartenir à la Reine du ciel. Dans tous les tems la providence a favorisé les chrétiens de quelque dévotion salutaire à laquelle elle a attaché des grâces et des bénédictions privilégiées. Qui doute que la dévotion au saint cœur de Marie ne soit un de ces dons privilégiés du ciel ?

Les récits qui nous sont fait chaque jour de la protection bienfaisante de la Vierge miséricordieuse nous montrent de pauvres pécheurs ramenés de bien loin et que la bonté de son cœur maternel est allée visiter jusqu'au fond de leur abîme, au milieu de leurs plus coupables déréglemens. La plupart ne songeaient à rien moins qu'à quitter leurs désordres, méditant souvent de nouveaux crimes, lors qu'elle venait les prendre par la main, les entraînait à leur insçu, les conduisait dans le saint temple, dont ils avaient depuis longtems oublié le chemin, dans la chapelle qui retentissait de son nom vénéré, et où ils pensaient que le hasard seul les avait conduits. Là sa tendresse ne les abandonnait pas : mêlés à la foule pieuse des serviteurs de Marie, enveloppés de cette atmosphère toute céleste, respirant comme une odeur de vertu et de sainteté, entendant des chants d'amour à la Reine des vierges, écoutant des récits de conversions de pécheurs semblables à eux : la fumée des passions se dissipait peu à peu, le voile qui couvrait leur âme tombait enfin ; ils se voyaient tels que les avait faits le péché et le vice. Alors Marie achevait son œuvre : elle demandait une grâce encore à son divin fils, la grâce du repentir, et ces infortunés tombaient aux pieds de son autel, brisés, anéantis par la douleur ; et ils ne se relevaient que pour aller déposer aux pieds d'un confesseur, le fardeau de leurs iniquités devenu désormais intolérable. D'autres fois c'était une inquiétude, un malaise indéfinissable qui s'emparait d'un pauvre pécheur, qui ne lui laissait plus de repos, contre lequel il luttait vainement. Bientôt une voix intérieure lui disait le nom de Marie ; et malgré sa résistance et la révolte des passions il ne trouvait de repos qu'après avoir invoqué ce saint nom, qu'après avoir demandé asile et protection dans le cœur de Marie. Ou bien c'étaient des hérétiques qui se prenaient à douter tout à coup de leur religion, dont ils étaient auparavant les fanatiques défenseurs ; plus ils cherchaient de raisons pour raffermir leur foi chancelante, plus ces raisons leur paraissaient nulles et pitoyables. Le catholicisme leur semblait alors la terre du repos et de la paix : et dans le catholicisme le culte de Marie, l'invocation de Marie dont ils étaient jusques-là les ennemis, devenait à leurs yeux le culte le plus beau, le plus conforme à la raison et à la vertu ; Marie, ce saint nom dont ils avaient fait de sacrilèges railleries, il venait sur leurs lèvres, il se gravait dans leur cœur, et bientôt ils devenaient les dévots serviteurs de Marie. Qui ne sait toute l'histoire de la miraculeuse conversion de M. de Ratisbonne qui, de juif blasphémateur, est devenu, comme St. Paul, un vase d'élection, et dont toute la vie, toutes les paroles, tous les sentimens sont consacrés désormais à faire connaître, bénir et aimer Marie ?

Et toutes ces merveilles n'ont rien qui nous surprennent. Pour celui qui connaît la bonté du cœur de notre bonne mère, ces prodiges de grâce et de miséricorde sont des effets constans, attendus, assurés de son indicible tendresse. A ceux qui ne pourraient le comprendre ; à ceux qui méconnaîtraient le pouvoir du cœur de Marie, l'influence miraculeuse du culte de Marie, nous dirons : Allez un soir dans cette église, où l'office consacré au cœur de Marie attire chaque dimanche une foule si nombreuse et si avide de saintes émotions ; allez vous agenouiller dans sa chapelle, vous confondre à cette foule pieuse de chrétiens de tout rang, de tout âge, de tout état ; allez écouter les voix pures et mélodieuses de ce chœur de vierges qui lui sont consacrées, les ravissans accords de l'orgue, qui vous feront rêver des saints concerts du ciel ; toute cette richesse, toute cette profusion d'harmonie, mêlée à cette autre profusion de pieux sentimens de confiance et d'amour, aux prières du repentir, aux exhortations simples et touchantes redisant sans cesse le nom de Marie, sa générosité compatissante, sa tendresse pour les hommes, sa prédilection pour les pécheurs ; allez contempler son autel tout resplendissant de lumières, orné de fleurs et de guirlandes, et sur cet autel l'image de Marie qui vous sourit, qui semble vous appeler en vous montrant son cœur ; voyez la joie, la sérénité, le bonheur qui animent tous les visages, qui inondent tous les cœurs. Alors vous vous croirez un moment ravi à la terre, lorsque tout à coup le chant mélancolique de cette prière : *María, refugium peccatorum, oru pro nobis*, vous rappellera à la réalité de ce monde, reportera votre âme au souvenir de ses misères. Allez entendre, allez goûter une de ces douces fêtes, et vous comprendrez nos paroles, et vous tomberez, vous aussi, aux pieds de Marie en lui disant avec attendrissement : *Ma bonne mère, priez pour votre pauvre enfant !* Vous courez à des fêtes, partisans du monde, vous passez votre vie à poursuivre de pauvres biens et de pauvres plaisirs, vous êtes avides d'émotions que rien ici bas ne saurait plus vous donner ; allez où vous appelez notre mère ; venez prier son divin cœur, et vous trouverez là des biens qui ne trompent pas, des plaisirs sans remords, de douces et ineffables émotions, de douces et ineffables joies ; et vous regretterez d'avoir été jusqu'à ce jour si peu intelligens de votre bonheur, si pauvres et si dénués à côté du riche trésor que vous offrait le culte et l'amour de Marie. O bénie donc soit l'heure où un pieux serviteur de Marie a reçu l'inspiration de ce culte salutaire, a compris l'immensité de son amour, a convié les pécheurs au partage des grandes miséricordes de son divin cœur. Qu'elle est belle, qu'elle est consolante la dévotion au saint cœur de Marie ! Quelle poésie dans ce culte de la vierge des vierges, de la reine du ciel et de la terre, de la mère du Sauveur qui nous appelle ses enfans ! Que de charmes dans la pompe de ses fêtes, dans les offices de cette admirable Archiconfrérie, dont la fin, la pensée, en faisant aimer et honorer notre mère, est toute de charité, est toute d'amour pour les pécheurs, pour la conversion des pécheurs. Qu'ils seraient à plaindre ceux qui ne connaîtraient pas, qui ne voudraient pas connaître les salutaires effets de cette dévotion et de la puissance du nom de Marie ! mais ils sont bien rares les indifférens à son culte sacré : la foule qui se presse chaque dimanche aux offices de l'Archiconfrérie témoigne de plus en plus de la foi et de la piété des catholiques, et de la popularité dont jouit parmi nous cette touchante dévotion. Elle se propage chaque jour avec une heureuse rapidité et ses résultats promettent de devenir immenses, universels.

Nous recevons des bords du lac Champlain les nouvelles les plus favorables. Le mécontentement exagéré que souleva la destruction des bibles falsifiées ne se manifeste qu'au loin. Plusieurs protestans même qui sont venus prendre là des informations sur le fait ont déclaré qu'on avait bien fait de brûler ces bibles, parcequ'on les avait jetées aux Canadiens sans leur consentement. Maintenant on dit qu'étant presque tous milléristes, ils veulent faire un *auto lufé* de leurs bibles qu'ils accusent de les avoir trompés, au lieu de s'en prendre à l'imposteur Miller. D'autres plus sages veulent se faire catholiques. Il n'y a pas de sottises qui n'aient trouvé créance chez ces pauvres Américains : le 15 mars, puis le 4 avril, puis on ne sait quand, la neige devait se changer en huile ; la sus-dite huile devait s'enflammer et dévorer les méchans ; les bons, comme de véritables salamandres, devaient échapper à l'action du feu. Puis encore l'étoile du matin devait se confondre avec celle du soir, pour former ensemble une comète de nouvelle invention (aux astronomes de nous expliquer ou de

réfuter celle-là); laquelle comète devait embrâser le monde, les justes tous-jours exceptés. Rien de commun comme de trouver dans ces environs des Américains qui ont abandonné leur biens et leurs travaux, dominés par leur foi en ces absurdes prophéties: une dame est morte de frayeur, à l'idée de vivre au milieu de cette huile ardente et de cette étrange comète qui devait être pour elle la voie brillante du ciel: elle préféra l'obscurité d'un tombeau vulgaire.

La tempérance poursuit là ses progrès: et c'est avec enthousiasme que les Canadiens parlent du prêtre qui est venu la leur prêcher. Des abjurations se préparent, et plusieurs parens protestans ont demandé pour leurs enfans le baptême catholique. Un très grand nombre de protestans montrent les plus belles dispositions. Que Dieu donne l'accroissement à ces germes de salut! prions pour ces pauvres frères!

Nous avons promis de donner quelques détails sur l'inondation de Chateauguay. Les glaces refoulées à la digue d'un moulin des sœurs-grises ont arrêté le cours de l'eau, et dans un instant tous les environs furent inondés. Les moulins furent beaucoup endommagés, entre autres leur moulin à carder, qu'il leur faudra reconstruire entièrement. Un de leurs fermiers a perdu ses animaux et presque tout son ménage. Plusieurs propriétaires ont fait des pertes considérables: et il est heux que l'eau ait pu prendre son cours à quelque distance de l'entassement des glaces, car sans cela les maisons, situées plus bas que le pont auraient été emportées. L'eau est montée à dix-sept pieds au-dessus du lit de la rivière. Plusieurs personnes furent près de périr: deux femmes, surprises par l'inondation à 11 heures du soir, furent obligées de se jeter, au sortir du lit, dans ce torrent qui avait envahi leurs demeures. Ce ne fut qu'à une heure du jour que le pont céda et laissa le passage aux glaces amoncelées depuis la veille.—Les dommages causés par les glaces dans l'île sont peu considérables.

Le fleuve est libre en face de la ville, et la partie sud paraît dégagée bien au-dessous des paroisses voisines.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ANGLETERRE.

Puséisme en Angleterre.—Un M. Simson gentilhomme sous-gradué, jouissant d'une assez grande influence à Cambridge, a laissé les rangs du puséisme, pour embrasser le catholicisme. Il fit sa profession de foi, le 25 février, au collège d'Oscott et se préparait pour la 1^{ère}. communion le 29. On suppose que plusieurs autres sont disposés à l'imiter.

La foi catholique en Angleterre.—Les catholiques dans l'est de l'Angleterre prennent des mesures actives pour la propagation de leurs doctrines. On a érigé des chapelles, dans plusieurs endroits où quelque temps auparavant on ne comptait aucun membre de leur communion; et on doit y bâtir sans délai un séminaire ecclésiastique sur une grande échelle. On a choisi pour cet objet, Gifford Hall, (at stoke by Newland), & on en fera l'ouverture dans quelques semaines. *Morning Herald.*

ALLEMAGNE.

—Le *Journal du Limbourg* annonce que, le 2 février, une cérémonie bien touchante et bien consolante à la fois pour toutes les personnes qui en ont été les témoins a eu lieu à l'église paroissiale de Masecyck.

Mademoiselle Van Dyck, pensionnaire aux Ursulines, a abjuré le calvinisme pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique. C'est M. le doyen qui lui a conféré le sacrement du baptême. M. le vicaire Bemelmans, de Thorn, et mademoiselle H. Schoolmeesters ont servi de parrains à la néophyte.

Après la cérémonie, M. Bemelmans a célébré une messe solennelle, pendant laquelle la néophyte a communiqué avec une dévotion vraiment exemplaire.

INDES.

—On lit dans l'*Univers*.

On nous communique une lettre écrite par l'une des religieuses de Jésus-Marie, parties de Lyon au mois de janvier 1842 pour les Grandes-Indes. Elles sont arrivées à Agra, après un long et périlleux voyage, qui a duré neuf mois et demi. Elles ont fait une entrée solennelle dans la ville le dimanche 13 novembre, au milieu des acclamations et des larmes de joie des pauvres chrétiens, qui se précipitaient pour toucher leurs voiles par vénération. M. l'évêque les a reçues à la porte extérieure de l'église, puis il a entonné un *Te Deum* d'actions de grâces. Elles ont une grande et belle maison dans laquelle elles tiendront un pensionnat pour les Européennes, et une providence pour les pauvres indiennes idolâtres. Les enfans annoncent les plus heureuses dispositions.

L'évêque de Bombay, qui a donné en passant l'hospitalité à ces bonnes religieuses, les a conjurées de demander une colonie de leur congrégation pour sa ville épiscopale.

La religieuse qui a écrit cette lettre est une jeune anglaise de 22 ans à qui Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers, a fait faire abjuration du protestan-

tisme à Tours il y a moins de trois ans, et qui a maintenant l'ardeur et l'héroïsme d'un apôtre.

ÉTATS-UNIS.

Quête de l'église Saint-Vincent de Paul.—La quête faite le 2 avril dans l'église de Saint-Vincent de Paul de New-York, en faveur des habitans de la pauvre Guadeloupe, a produit \$131 qui ont été immédiatement transmis par M. l'abbé Lafond au président du comité de souscriptions. Cette bonne œuvre a été puissamment secondée par M. l'abbé Lafond qui a prononcé, à cette occasion, un discours admirable d'oraison, d'éloquence et de charité.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le vaisseau de S. M. *Warspite*, commandé par lord John Hay, est arrivé à New-York. On sait que c'est sur cette frégate que doit s'embarquer Son Excellence sir Charles Bagot et sa famille, pour retourner en Angleterre.

On aurait pu espérer que le *Warspite* au lieu d'aller toucher à un port américain, serait venu à Québec pour y attendre sir Charles Bagot. Cet arrangement aurait procuré aux habitans du Bas-Canada le plaisir de saluer encore une fois Son Excellence avant son départ, et lui doubler tout le bonheur qui est réservé à l'homme de bien. *Minerva.*

La débacle.—Depuis mardi le fleuve est tout à fait dégagé des glaces devant notre ville, et la traverse est libre d'ici à Laprairie. On traverse aussi en bateau sans difficulté à Longueuil. Nous n'avons pu nous assurer jusqu'au la rivière était libre. Il est à présumer que par le vent qui a soufflé et la pluie qui est tombée toute la nuit dernière et une partie de la journée, la navigation doit être bientôt libre jusqu'à Sorel. On attend des Steamboats de cette dernière place samedi ou dimanche. On dit que la glace du lac St. Pierre tient encore ferme, quoique le fleuve soit maintenant libre jusqu'à Québec.

Les Hors-Bords ont commencé cet après midi, à traverser entre Longueuil et le pied du courant.

Le quai construit par la compagnie du chemin de péage à la Longue-Pointe, a été emporté par les glaces.

La rivière Richelieu est parfaitement libre depuis mardi.

La glace tenait encore sur la baie Missisquoi, le 24. On ne s'attendait pas à la voir disparaître avant le 1^{er} mai.

Les steamboats du lac St. François et du lac St. Louis devaient faire leur premier voyage hier. Les steamboats à Kingston et à Toronto sont maintenant en activité.

La navigation des canaux l'*Erie* et le *Champlain* dans l'état de New-York sera ouverte le 1^{er} mai.

On dit que les Steamboats du lac Champlain, doivent commencer leurs voyages réguliers aujourd'hui ou demain. *Idem.*

—On écrit à l'*Aurore*:

M. l'Éditeur.—Connaissant votre philanthropie je suis persuadé qu'il ne vous sera pas indifférent d'apprendre avec détail la terrible catastrophe dont notre malheureuse paroisse vient d'être victime; le 15 du courant, à minuit les eaux devinrent si hautes que les glaces du haut de la rivière, quoiqu'aussi épaisses et aussi vertes qu'en janvier, se détachèrent et emportées par le plus rapide courant arrivèrent au pont en si grande quantité qu'elles s'amoncelèrent contre le pont et obstruèrent le passage de sorte que l'eau remontant submergea toute les places environnantes. 15 bâtimens avec les animaux ont été emportés, et trois maisons rasées dans l'une desquelles gisait une malheureuse femme en couche, son mari n'eut que le temps de la prendre dans ses bras et de s'éloigner de deux perches; la maison parut toute ronde et passa avec la rapidité de l'éclair au-dessus du pont, c'est-à-dire à plus de 22 pieds de hauteur.

Au risque d'être engloutis, sous les glaces des personnes dont on ne peut trop louer le courage ont été chercher des malheureux dont les cris annonçaient qu'ils étaient aux derniers retranchemens les uns au second, les autres aux greniers dans toutes les maisons environnant le pont; des personnes se sont sauvées à la nage, de jeunes femmes de la plus délicate constitution passèrent de leur lit par leurs fenêtres dans les eaux glacées jusque sous les bras, portant avec peine leurs enfans nus ainsi qu'elles et retournant avec le courage du désespoir chercher à sauver, non le plus précieux, mais le plus utile. M. Normandeau a pensé être englouti en faisant de vains efforts pour gagner son écurie qu'il a aussi perdue avec tous ses animaux, et M. Malette son voisin en a perdu beaucoup dans des bâtimens éloignés du rivage plus de deux arpents, une pauvre femme ayant de l'eau aux épaules a échappé son enfant; enfin, M. on ne saurait vous décrire cette scène de désolation et d'horreur; que de larmes, que de cris effrayants, que de sanglots étouffés. Ah! M. c'est ici qu'il me faudrait votre éloquente plume pour peindre dignement l'héroïque charité de notre digne Curé, Messire Bourassa, d'une poitrine très-délicate et dans le moment exténué par les jeûnes du carême, et les fatigues de ses travaux apostoliques. Nouveau François de Sales, il passa la nuit dans les eaux glacées à parcourir le théâtre de cet affreux événement, consolant les uns, aidant les autres à retirer leurs animaux de dessous les décombres, le cœur navré mais le doux sourire sur les lèvres il encourageait toutes les malheureuses victimes; ce qui est très-étonnant, c'est que personne ne soit péri dans une aussi terrible occurrence; la providence

qui ménage tout les a sauvés par la perte du pont qui en se brisant a laissé un libre cours à l'eau, sans quoi il n'y a pas le moindre doute tout le village eût été rasé de même que sans les accidents arrivés en haut du pont qui en retenant les glaces les ont forcés de prendre cours par les champs; sans cela dis-je, tout le Bassin eût été rasé. Dieu a tout compensé: depuis l'église jusqu'au Bassin, il est presque impossible de passer même à pied dans les chemins qui ne sont que montagnes de glace et il y a plusieurs terres qui ne pourront être du tout ou très-tard cultivées, les glaces les couvrent jusqu'au bout de 18 arpents, des vergers ont été entièrement détruits, et des marchands ont beaucoup perdu dans les caves, vous voyez que notre pauvre Chateauguay est entrepris, car ses pertes sont considérables.

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE.

Chateauguay, 17 avril 1843.

INTÉPÉRANCE.—On faisait dernièrement quelques observations d'une bien grave importance sur le sort de plusieurs jeunes gens, morts par suite d'excès de divers genres; parmi lesquels on voyait facilement qu'on pouvait compter celui des boissons spiritueuses. Nous devons faire part au public de quelques remarques analogues, faites déjà depuis plusieurs années sur le nombre d'hommes, de différentes classes, en particulier parmi les cultivateurs, qui, quoique d'un tempérament généralement des plus robustes, meurent avant l'époque de la vieillesse, quelques-uns dans la fleur de l'âge, même subitement, sans qu'il soit toujours possible d'en constater la cause, avec quelque degré d'exactitude, très souvent sans maladie caractérisée.

Nous tenons ces remarques d'observateurs attentifs et judicieux, qui paraissent n'avoir rien négligé pour étudier ce qu'on peut regarder comme une espèce de phénomène. Ils l'expliquent par l'usage trop commun de ces boissons, d'elles-mêmes toujours pernicieuses, mais qui le deviennent depuis longtemps toujours davantage à raison de la quantité, croissant de même, des matières délétères, que ceux qui font métier de les vendre y mêlent pour augmenter leur force afin de pouvoir y joindre une plus grande quantité d'eau, par là même faire un profit plus considérable. Il s'en suit que, quoique on n'en fasse usage qu'avec modération, le poison qu'elles renferment qui peut n'affecter pas d'un coup sensiblement la constitution, la minant graduellement, d'une manière imperceptible, mais malheureusement trop certaine, finit par la détruire sans retour.

Aurore.

—Les nombreux amis de M. Fabre apprendront avec plaisir que ce monsieur, parti de New-York, le 11 février, sur la *Duchesse d'Orléans*, est arrivé au Havre, le 3 mars, après une traversée de 25 jours; M. Fabre et ses deux compagnons de voyage étaient en bonne santé. Ces nouvelles sont parvenues par le paquebot *Louis Philippe*, parti du Havre le lendemain de l'arrivée de la *Duchesse d'Orléans*.

Mincerve.

—Le chemin de fer, entre La Prairie et St-Jean, est en activité depuis quelque temps. Les voyageurs doivent savoir bon gré aux directeurs de cette compagnie, de leur épargner la peine de faire, en voiture ordinaire, le trajet entre La Prairie et St-Jean, si impraticable en cette saison de l'année.

Idem.

—Mercredi, comme on l'avait annoncé dans les journaux, ce lieu la fête des "artisans" au théâtre. La foule était tellement pressée qu'il n'y avait plus de places dans les loges pour un bon nombre de personnes et que le parterre était complètement rempli. Les dames y étaient en grand nombre et animaient la soirée par leur présence. M. le maire a ouvert la séance par un discours plein d'à propos qui a été vivement applaudi par tout le monde. Jusqu'ici, a-t-il dit, nous nous étions éloignés les uns des autres, parce que nous ne nous connaissions pas; jusqu'ici les intelligences éparées travaillaient à se neutraliser par une jalousie mal-entendue, tandis qu'au moyen d'associations, elles se réuniront, et leurs facultés collectives pourront faire de grandes choses. Les hommes d'Europe n'ont pas reçu du ciel une plus grande somme d'intellect que nous; mais les associations qui sont multipliées en grand nombre leur donne sur nous un immense avantage. Réunissons-nous donc et prêtons-nous mutuellement notre part d'intelligence et de connaissances; par ce moyen, la nature fera collectivement ce dont elle est incapable individuellement. Si le discours du maire, que nous ne donnons qu'en partie et qu'en substance, avait son entier effet, nous serions heureux non-seulement par le bien-être de chacun, mais encore par la fusion et l'assimilation de toutes les croyances politiques, puisque nos habitudes deviendraient les mêmes, et conséquemment nos besoins les mêmes.

On a remarqué que généralement les orateurs ont parlé trop bas pour être entendus, et quelques uns trop longtemps. Le docteur Fisher, nous dit-on, a lu un morceau superbe sur l'origine des arts et leurs progrès jusqu'à nos jours. Mais comme nous n'avons pu entendre que quelques mots, nous n'avons pu en juger par nous-mêmes. Une simple et froide lecture est insuffisante pour produire l'effet inattendu dans un immense auditoire, c'est-à-dire l'émotion, la surprise, l'intérêt.

On avait exhibé un grand nombre d'objets d'arts et d'industrie, tels que tableaux, presses de différents genres, machines à vapeur, moules etc. Nous ne devons pas oublier de mentionner le pain de Savoie monstre sur la cime duquel on avait inscrit "212 livres" et que l'on a largement distribué aux spectateurs. Le thé, le café et les rafraîchissements étaient en assez grande abondance.

Quelques personnes ont remarqué qu'on aurait dû simplement s'occuper de sciences et d'industrie sans y ajouter les rafraîchissements pour épargner de la confusion et donner plus de gravité à la fête. Mais, comme disait Esopé, à qui on faisait le reproche de s'amuser avec des enfants: si l'arc est toujours tendu il perdra son ressort.

Journal de Québec.

—Le gouvernement avait intenté une action au bureau de commerce de Québec pour l'obliger à procéder à la nomination d'un inspecteur des bois, mais la cour a décidé à l'unanimité en faveur du bureau de commerce.

Il paraît qu'on a appelé de ce jugement.

Idem.

—Il se fait du sucre en abondance et le prix en est déjà considérablement diminué.

Hier, 21, vers 5 de l'après-midi, une grande partie du pont de glace devant Québec s'est détachée du reste, au baissant de la marée; nous devons espérer que le reste ne tiendra pas longtemps.

Les bateaux à manège traversent le fleuve depuis deux ou trois jours.

—Le principal pont de la rivière Jacques Cartier a été enlevé par la crue soudaine des eaux.

—Aux Trois-Rivières la glace avait aussi fait un mouvement.

Idem.

—Le *Church*, journal du Haut-Canada, rapporte que M. Draper, l'ex-ministre a été appelé au conseil législatif.

Idem.

—En réponse à des questions de divers membres des communes, lord Stanley a déclaré que la question relative à l'admission des céréales des États-Unis dans le Canada, ne serait point soumise à la chambre avant Paques.

L'important c'est que lord Stanley a déclaré à M. Labouchère que, dans l'intention du gouvernement, aucune distinction ne serait faite entre les farines provenant de blé canadien et celles de blé américain, transformé en farine dans l'intérieur du Canada.

Nouvelle Ecosse.—La Législature de cette province a été prorogée le 30 du mois écoulé après une session plus babillarde que laborieuse; là aussi les torys sont si étourdis de l'introduction en pratique du gouvernement responsable qu'ils ne peuvent consentir à s'y soumettre sans murmurer; de là ce déluge de bavardage qui n'a pas avancé d'une semelle les intérêts politiques des *blue noses*. L'oligarchie de toutes les colonies aura beau faire, son règne est fini, et l'Angleterre en concédant le nouvel ordre de choses n'a fait que céder avec sagesse à une force d'opinion, à un besoin de progrès qu'elle ne pouvait plus maltraiter. Robert Peel serait un grand homme et un politique consommé seulement pour avoir bien compris cela.

Aurore.

ANGLETERRE.

—La nouvelle qui occupe le plus la presse est l'acquiescement de Mac Naughten, l'assassin de M. Drummond, secrétaire intime de sir Robert Peel. Les témoignages en faveur de son état de démence ont été si nombreux et si forts que le jury l'a acquitté sur cette considération. Le rapport des médecins qui l'ont étudié dans sa prison concluait en faveur de la démence, et le président de la cour adhéra tellement à ces vues dans son résumé, que les jurés ne purent guère faire autrement que de prononcer un acquiescement. Mais ce fait a été regardé comme un scandale par une partie de la presse, et lord Brougham a fait le 6, dans la chambre des lords, une motion ayant pour but de modifier les lois afin de rendre la prétendue excuse de démence en faveur des criminels moins facile et moins fréquente. Cette motion paraît devoir être appuyée.

—En Angleterre, on avait reçu, par la voie de Marseille, la nouvelle des désordres dont Canton a été le théâtre. Elle a jeté une vive alarme dans le commerce et causé un profond dépit à l'opinion publique qui ne pouvait manquer d'être effrayée et humiliée en voyant si tôt compromis un triomphe dont l'ambition et l'orgueil britannique s'étaient trop hâtés de proclamer l'accomplissement. Dans la chambre des communes, le ministère a été vivement interpellé sur ces nouveaux événements dont plusieurs membres ont rejeté la responsabilité sur l'imhabilité, la faiblesse et l'imprévoyance de sir H. Pottinger, ministre plénipotentiaire en Chine. Celui-ci a été défendu avec beaucoup d'énergie par lord Aberdeen qui a déclaré, qu'à la date des dernières nouvelles de Canton il ne s'était pas écoulé assez de temps pour que l'on eut pu compléter l'enquête relative aux troubles de décembre et adopter les mesures nécessaires afin de venger l'honneur national outragé et les intérêts individuels lésés, mais que le gouvernement avait pleine confiance que, par le prochain arrivage, on apprendrait que sir H. Pottinger n'avait manqué ni de prudence ni d'énergie pour réparer ce qu'il n'avait pas été en son pouvoir de prévoir et d'empêcher. La presse anglaise de toutes les opinions se montrait pleine de confiance pour la stabilité des relations anglo-chinoises. Elle se préoccupait surtout des retards mis par l'empereur du céleste empire à envoyer à Canton les plénipotentiaires qui devaient négocier les détails du traité dont il avait adopté les bases; retards qui ne peuvent être qu'un symptôme de mauvaise foi et de mauvais vouloir. Quelques feuilles se plaignent de ce que, en présence de ces menaçantes circonstances, sir Henri Pottinger ait eu l'imprudence de renvoyer aux Indes la portion de son armée de débarquement composée de soldats indiens. Mais il lui restait encore assez de forces pour parer à tous les événements, car, en outre de vingt navires de guerre et de leurs équipages, il comptait six mille hommes de l'armée régulière anglaise.

Courrier des États-Unis.

—Nous croyons devoir mentionner deux discussions qui se sont élevées au sein du parlement anglais: l'une relative à l'administration de la justice dans les cours ecclésiastiques; l'autre sur les hommages que lord Ellenborough, gouverneur-général de l'Inde, a rendus à une divinité païenne dans une de ses dernières proclamations.

M. Nicholl, représentant de Cardiff, membre du collège de l'Eglise de Christ à Oxford, docteur en droit, le même qui remplit en 1835, durant quelques mois, les fonctions de lord de la trésorerie, a demandé à la chambre des communes et obtenu d'elle, l'autorisation de présenter un bill qui modifiait la

législation actuelle sur l'administration de la justice par les cours ecclésiastiques diocésaines de l'Angleterre et du pays de Galles. Ces cours sont au nombre de 400.

Une des modifications proposées par le Dr. Nicholl serait que les officiers attachés à ces cours reçussent de l'Etat un salaire fixe, au lieu de prélever eux-mêmes leurs émoluments aux dépens des parties d'après les tarifs existants aujourd'hui.

Le bill projeté tracerait une ligne de démarcation entre les juridictions spirituelle et temporelle de ces tribunaux, et leur enlèverait les causes relatives aux divorces et mariages qui se trouvent extrêmement compliquées depuis que des statuts récents et les décisions de la jurisprudence ont modifié sur ces matières délicates, le droit canonique autrefois en vigueur. Le Dr. Nicholl proposerait aussi de soumettre à la sagesse de l'autorité épiscopale toutes les affaires purement ecclésiastiques. La présentation de ce bill ne peut manquer d'exercer un vif intérêt dans toute l'Angleterre.

S'il faut en croire le *Sun*, plusieurs autres projets de sages réformes seraient médités par le cabinet tory. D'après ce journal, il ne s'agit de rien moins que d'une enquête faite par les ordres du gouvernement sur la situation actuelle de l'Eglise anglicane. Il paraîtrait que, sur les résultats de cette enquête, le cabinet de Saint-James aurait résolu de présenter dans cette session plusieurs projets de loi tendant à redresser les anomalies qu'offre à cette heure l'Eglise protestante d'Angleterre.

Quant à lord Elmhorough, nos lecteurs se rappellent la proclamation burlesque qu'il adressa aux princes de l'Inde avant l'évacuation de l'Afghanistan. Cette proclamation annonçait aux princes indigènes que l'armée anglaise rapportait triomphalement de Ghiznée les portes du temple hindou de Somanauth, qui avaient été enlevés dans l'Inde huit cents ans auparavant par Mahmoud le Ghaznévide. La poésie orientale de lord Elmhorough n'avait d'abord été qu'un sujet de ridicule; mais le parti religieux en Angleterre a fort mal pris la chose, et le gouverneur-général de l'Inde s'est vu accusé dans le parlement d'avoir rendu une sorte d'hommage à une divinité payenne. Les efforts de lord Stanley et de sir Robert Peel n'ont pu sauver lord Elmhorough, sinon d'une censure formelle de la chambre, du moins d'une sévère réprimande de plusieurs membres, et particulièrement de sir Robert Inglis, le représentant de l'Université d'Oxford et un des chefs du parti religieux.

Nous pensons que le parti religieux s'est montré dans cette circonstance si sévère envers lord Elmhorough, moins pour l'acte même qu'il lui reproche, qu'à cause de la forme officielle dont il a été revêtu. Si nous avons bonne mémoire, le scandale donné par le gouverneur-général de l'Inde n'est pas le premier de ce genre que l'on puisse reprocher aux hommes qui ont rempli ces hautes fonctions, et, sans aller chercher bien loin, lord Auckland, dont lord Elmhorough a recueilli la succession, s'est montré plus conciliant encore, dans une circonstance où on le vit sacrifier à une des idoles de l'Inde, et faire hommage à cette divinité d'un certain nombre de sacs de roupies.

IRLANDE.

LOI DES PAUVRES.—Il existe en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, grâce à la sollicitude du gouvernement britannique, une espèce de charité inconue partout ailleurs que dans ces trois pays. C'est une vertu dont la source émane de l'omnipotence parlementaire et qui se pratique avec l'assistance de la force armée. De par la loi, les contribuables paient chaque année une somme ronde de livres sterling, soi-disant destinée aux pauvres, mais ces deniers, pour avoir part aux bienfaits de cette charité officielle, doivent *a priori* se condamner à la prison. C'est en Irlande surtout que la loi des pauvres se présente sous un aspect vraiment hideux. Ce pays offrant plus de misère que l'Angleterre et l'Ecosse, le ministère whig a cru de voir tout en lui faisant cadeau des *workhouses*, corriger les *douceurs* de ce système par des restrictions qui devaient prévenir l'envahissement de ces maisons, comme si la population tout entière eût été disposée à en solliciter l'entrée. C'est lord John Russell qui, en 1837, eût le mérite de faire décréter au parlement la manière dont la charité se ferait en Irlande et les circonstances dans lesquelles un indigent y aurait droit. M. O'Connell protesta avec énergie au nom de la population catholique contre l'établissement de ce nouveau genre de maisons de détention. L'Irlande vit introduire cette législation avec crainte. Elle a soulevé depuis la réprobation générale à mesure que l'expérience est venue révéler ses effets désastreux.

Une taxe en faveur des pauvres a d'abord frappé le pays; mais ses revenus, avant d'être employés à soulager l'indigence, ont été consacrés à bâtir sur tous les points des asiles pour recevoir les malheureux. Il a fallu pourvoir ensuite aux frais d'une administration nombreuse, payer des inspecteurs, des commissaires, des surveillants de tous les grades. Puis, lorsqu'on a songé à ouvrir les *workhouses*, l'indigent s'est trouvé en face d'une législation exigeant de lui qu'il renonçât à jamais à sa compagne, à sa famille et à sa liberté. Pour recevoir les bienfaits de cette charité publique, il faut vivre dans les *workhouses*, aucun soulagement n'étant distribué au dehors; le pauvre se trouve, à la lettre, condamné à la prison ou à la mort. De fréquents exemples constatent que les horreurs de la plus affreuse misère et la mort sont préférées à une vie qui ne peut être rachetée qu'au sacrifice des plus douces et des plus chères affections. Les dissidences religieuses sont dans ces maisons la cause de tracasseries continuelles. Nous pourrions parler de la puissance arbitraire accordée aux commissaires; du traitement que reçoivent de la part d'employés mercenaires les créatures malheureuses qui par leur position même ont des droits aux égards les plus délicats. Un fait d'où ressort un autre genre d'abus, était signalé naguère par le curé d'une paroisse de campagne.

Sa paroisse est imposée pour la taxe des pauvres seulement à 18,000 fr., lorsque ses habitants ne comptent que quatre d'eux dans la maison de refuge; c'est-à-dire que chaque pauvre coûte à la paroisse 4,500 fr.

On sait que M. O'Connell dans son dernier programme d'agitation demande la révocation de la loi des pauvres, ou du moins il désire que ce système soit modifié de manière à remédier aux abus qu'il présente aujourd'hui. M. O'Connell insiste d'une manière spéciale sur cette question, dans une lettre très-étendue qu'il vient d'adresser aux commissaires chargés de veiller à l'exécution de la loi. Le représentant de Cork s'attache à démontrer les propositions suivantes :

“ 1^o. Il n'est pas un seul Irlandais, pris dans les *workhouses* ou hors de ces établissements, qui ne blâme le système de la loi des pauvres.

“ 2^o. Cette législation a été introduite en Irlande d'une manière inconsidérée et imprudente;

“ 3^o. Il est impossible à une loi sur les pauvres de contribuer à l'accroissement de la prospérité d'un pays, puisqu'elle ne porte que sur la répartition des richesses existant déjà dans ce pays;

“ 4^o. Il n'y a pas de peuple dans le monde chez lequel existe une loi pareille à celle imposée à l'Irlande;

“ 5^o. Cette loi n'a en vue que l'indigent; elle est impuissante à soulager le pauvre.”

M. O'Connell retrouve ensuite un éloquent et sublime langage pour peindre le contraste entre ce système philanthropique et la charité catholique. C'est dans l'intérêt du riche aussi bien que dans celui du pauvre qu'il demande l'abrogation de la loi. Déjà le peuple se coalise; des placards séditieux l'invitent à refuser l'impôt des pauvres.

“ Je vous prédis, s'écrie M. O'Connell, que le peuple ne consentira pas longtemps à payer cette taxe. Tant que la résistance sera limitée à quelques localités, on la vaincra; le sang coulera et le paiement en sera obtenu. Mais le jour où cette résistance gagnera de paroisse en paroisse, d'un comté au comté voisin; comment lui résistera-t-on? Est-il un homme de sens qui s'imagine qu'un soulèvement national pût, dans de telles circonstances, être comprimé? Cette lutte pourra causer une insurrection, une rébellion qui nous enveloppera de ruines; mais, quiconque connaît l'état de l'Irlande, les dispositions de ses habitants, conviendra avec moi qu'une pareille résistance ne sera jamais maîtrisée....

“ Qu'on ne se trompe pas sur la portée de mes paroles; je cherche seulement à éveiller une alarme salutaire dans le pays. Il s'agit de prévenir l'organisation d'un nouveau *whiteboyism*.”

M. O'Connell conclut en ces termes :

“ Je demande l'abrogation de la loi; l'état de l'Irlande n'était pas pire, avant qu'elle fût en vigueur. En vue de ce résultat, je désire que l'on multiplie les établissements de charité et les hôpitaux.

“ Ou, si nous devons avoir des *workhouses*, je propose que la taxe des pauvres devienne une taxe sur le revenu; au lieu de frapper tout le monde, elle n'atteindrait que les hommes jouissant de 500 livres sterling de rente. Sur ce revenu serait payé un impôt d'un pour cent qui augmenterait en raison de l'accroissement des revenus jusqu'à la concurrence de cinquante pour cent; ce dernier impôt frapperait les revenus énormes des propriétaires absents.”

La question de l'abrogation de la loi des pauvres fournirait seule à M. O'Connell un élément propre à soulever en Irlande une formidable agitation; mais ce n'est là qu'un des points de son programme.

Déjà un grand meeting a eu lieu à Tuam, où il a été résolu qu'on adresserait au parlement une pétition pour demander la révocation de la loi sur les pauvres; cette assemblée, composée de l'élite de la société de Tuam, était présidée par Mgr. Mac Hale, archevêque de cette ville. A Dublin, le duc de Leins a présidé aux délibérations d'une nombreuse assemblée qui a résolu d'envoyer au parlement une adresse dans le même sens. *Canadien*.

LA LOI RELATIVE AUX PAUVRES EN IRLANDE.—On sait que le parlement britannique, en 1837, par des actes de date récente, établit pour l'Irlande des lois semblables à celles d'Angleterre; pour pourvoir au soutien des pauvres par une espèce d'impôt foncier. Ce système qui peut convenir à l'Angleterre mais qu'il est difficile, peut-être impossible, de mettre en pratique en Irlande, à raison de l'état de misère dans lequel se trouve la grande masse de peuple, est devenu le sujet de réclamations vives autant qu'amères.

On dit que le vice-roi demandant naguères à l'archevêque de Dublin ce qu'il pensait de cette loi des pauvres, reçut de sa grâce la réponse suivante: c'est, dit-il, comme si; rencontrant dans la rue quelque chien mourant de faim, l'on disait, le pauvre animal! il lui faut donner de la nourriture, et qu'on lui coupât la queue pour lui faire manger! *Aurore*.

—Nous donnons la traduction de l'article suivant pour montrer la violence de certains journaux de la mère patrie. Si on parlait ici avec une telle audace on courrait de grands risques pour sa sûreté personnelle.

L'Irlande, la France et l'Angleterre.—Les faits suivants appuyés des preuves les plus fortes et connus partout où il y a des lecteurs qui aiment à connaître les difficultés de l'Angleterre, (c'est-à-dire en tout lieu,) ont déjà attiré l'attention sur une des feuilles contemporaines *The Nation*, parmi les organes politiques de tous pays :

“ La France a une population double, une armée de guerre quadruple de celles de l'Angleterre et une milice vingt fois plus forte que la nôtre. Elle a un revenu égal, une flotte presque égale, mais elle n'a qu'un cinquième de sa dette.

Comment l'Angleterre pourrait-elle en venir aux mains avec la France ? Doit-elle attendre du secours de l'Espagne ? Le Rêgent aura assez d'occupation chez lui. L'Autriche n'ose pas remuer de crainte que l'Italie, la Hongrie et l'Illyrie n'entendent les trompettes françaises. La Russie est éloignée et n'est pas ennemie de la France.

L'Angleterre ne peut pas se fier à ses alliés à gages. Elle n'a pas d'argent à leur donner. Ils n'ont pas d'intérêt à faire la guerre. L'Amérique, le seul pouvoir non européen, qui vraisemblablement serait prêt à intervenir, cherche l'occasion de humilier l'Angleterre. La France peut s'assurer de sa neutralité, par une sage politique qui réponde à ses intérêts et à ses craintes.

Qu'a donc l'Angleterre ? Une flotte plus puissante ? Cela peut-être ? Cependant les steamers facilitent tellement une invasion, et employés comme brûlots (*fire ship*) rendent les vaisseaux à voile si peu sûrs, que la première guerre navale détruira le prestige des murailles de bois, comme boulevards d'une terre quelconque.

Quel autre avantage a l'Angleterre ? Des colonies qui ne pourraient lui prêter une compagnie d'infanteries, et qui serait disposées à la frapper, si elle était dans l'eau. La peinture des sentiments des Indoux et des musulmans de l'Inde, dans le *Blackwood's magazine*, est exacte. Ces deux croyances expriment ouvertement leur joie et leur espérance, à la nouvelle des désastres de l'Angleterre dans le *Caboul*. De plus le revenu de l'Inde laisse voir un déficit de deux millions de louis par an. Examinez aussi le Canada, le Cap et les îles Ioniennes ; vous voyez les colonies de l'Angleterre faibles pour la soutenir.

Puissent-elles demeurer dans leur faiblesse ; c'est l'objet de nos prières les plus ardentes. L'Angleterre est l'ennemie naturelle, ou plutôt l'ennemie contre nature de l'Irlande ; et nous devons la regarder comme telle. Il est doux de penser que les Irlandais commencent enfin à ne pas craindre les Saxons.

Belfust Vindicator.

FRANCE

Le ministère Guizot :—Battu sur la question du droit de visite, écrasé sous le monceau de fleurs patriotiques jetées à pleines mains par M. De Lamartine, le ministère Guizot a retrouvé la vie dans une question de mort. M. Lacrosse, chargé de présenter le vote de non confiance, en retranchant 50,000 francs sur la somme des fonds secrets demandés par le ministère, a fait engager le premier duel oratoire dont peut-être la chambre des Députés ait encore été témoin, entre MM. Guizot et De Lamartine, mais le résultat s'est trouvé à la fin en faveur du ministère à qui une majorité de 45 voix a donné le victoire. Ce succès inattendu d'abord a relevé M. Guizot dans le sentiment national, et a fait oublier les paroles d'abjection dont il avait blessé l'amour de la France à la Tribune dans les débats sur le droit de visite. Le succès prend quelquefois tellement les dehors de la vérité, et cela a été si vrai dans ce cas-ci, que M. Guizot est aujourd'hui l'idole déifiée d'une majorité de la chambre ; la grandeur de son talent lui a valu son apothéose législative et son bonheur ministériel.

CHINE.

Le trois mâts *Splendid*, parti des côtes de Chine le 30 décembre, a apporté à New-York des journaux de Canton du 25 décembre. Il ne contiennent aucun fait nouveau. On procédait à une enquête relative à l'émeute du 7. Les marchands anglais avaient adressé à sir Henri Pottinger, le plénipotentiaire anglais, un mémoire dans lequel ils attribuaient l'émeute au mauvais vouloir et à la faiblesse des autorités chinoises et demandaient qu'une force navale britannique résidât à Canton, près de leurs factoreries, pour les protéger. Sir Henri Pottinger a répondu à cette requête par une longue lettre, dans laquelle il persiste à ne voir dans l'émeute du 7 qu'un accident causé par la mauvaise conduite et les provocations des Lascars, matelots au service des bâtimens anglais. Il croit à la bonne foi chinoise, et refuse la station demandée, en disant qu'elle exciterait des défiances et de nouveaux troubles. Il reproche, en terminant, aux marchands anglais de l'avoir toujours plutôt entravé qu'aidé dans ses efforts de conciliation.

Les marchands ont répliqué par un second mémoire dans lequel ils énumèrent les nombreuses raisons qu'ils ont de douter de la bonne foi chinoise ; ils persistent à croire que les provocations des Lascars n'ont été qu'une occasion pour l'émeute projetée depuis longtemps, et ils prouvent que les autorités chinoises en avaient été averties plusieurs jours à l'avance. Ils demandent que leur mémoire soit mis sous les yeux du cabinet anglais, et ripostent à sir Henri Pottinger que jamais il ne leur a demandé leur avis en rien, et qu'il s'est fort peu préoccupé de leurs intérêts.

L'avenir dira qui a raison de la confiance de Sir H. Pottinger ou de la défiance des marchands ; mais les apparences sont en faveur de ces derniers.

AMÉRIQUE.

Echec des Anglais au Brésil.—Nous lisons, dans une correspondance datée de Rio Janeiro du 5 février 1843, les faits suivans qui ne sont pas sans intérêt.

« Le tarif de ce pays doit être modifié et des droits plus élevés seront imposés sur toutes choses. M. Ellis, envoyé extraordinaire du gouvernement britannique, n'a pas réussi à négocier un nouveau traité de commerce avec le gouvernement brésilien. Il se prépare à retourner en Angleterre, et l'on assure qu'immédiatement après son arrivée, John Bull enverra ici le compte de ce qu'on lui doit ; le montant en est énorme, car presque les sept huitièmes des affaires de cette place se font avec de l'argent emprunté aux capitalistes anglais.... Le revenu de ce pays-ci doit être immense, et pourtant les finances du gouvernement sont dans un embarras alarmant. Tous les

ministres ont résigné, et leurs successeurs se querellent entre eux. On espère que le mariage du jeune empereur et celui du prince de Joinville avec la sœur de l'empereur agiront, comme des panacées, sur les affaires de la nation, et rétabliront la concorde dans le ministère et le pays. »

Courrier des États-Unis.

Quelle nouvelle éruption Mexicaine.—Le capitaine de la goëlette *Caroline*, arrivé le 19 en 25 jours de Matamoras, rapporte qu'au moment où il quitta cette ville, le général Anupudia avait reçu l'ordre de se diriger à la hâte sur Tampico avec 1,500 hommes.

Acquittement du Capitaine MacKensie.—Ainsi qu'on s'y attendait généralement, le verdict de la cour martiale devant laquelle a été traduit le capitaine du brick *Somers*, déclare qu'aucune des charges de l'accusation portées contre lui n'a été prouvée par les témoins et l'acquitte honorablement. On ajoute que le président Tyler a ratifié ce verdict, et c'est là un acte d'impartialité qui lui fait d'autant plus d'honneur que son attachement pour M. Spencer, le secrétaire du trésor et le père de l'un des suppliciés, est généralement connu. Il est beau que le magistrat domine ainsi l'homme privé et que les affections personnelles se taisent devant les devoirs de l'homme public. Au moment où le capitaine MacKensie était ainsi absous, pour la seconde fois, il était arrêté de nouveau et forcé de donner caution par un de ses apprentis marins qui va tenter de renouveler ce procès. Il faut espérer que la loi américaine en délivrera le capitaine et le public.

Curieuse décision judiciaire.—La cour de circuit des États-Unis siégeant dans l'Alabama, vient de décider que le mariage d'un blanc avec une femme indienne, conformément aux rites des Choctaws et autres tribus, est nul, qu'un homme civilisé ne peut contracter mariage avec une femme sauvage et que les enfans d'une telle union sont illégitimes et incapables à hériter. Il a été interjeté appel de cette décision qui assimile la race cuivrée des indiens libres, des premiers et légitimes possesseurs de ce pays, à la race noire des africains esclaves ; et la cour suprême des États-Unis reformera probablement ce jugement qui est une curieuse monstruosité.

VARIÉTÉS.

LE CAMIN DE PARIS.—A l'appel de Noël, un Titi de vingt-trois ans, en blouse bleue, l'air farceur et tapageur, les cheveux crépus, le regard goguenard, la cravatte dénouée et le collet de la chemise renversé sur le collet de la blouse, vient se placer au banc des prévenus, en faisant tourner au bout de son doigt une calotte rouge ornée d'un superbe flot bleu. Un garde municipal l'accuse d'avoir causé du désordre au théâtre Mont-Parnasse et de plus d'avoir appliqué un coup de pied au... fond du pantalon de son camarade, le dit camarade étant pour lors dans le dit pantalon.

M. le président. Noël, il paraît que vous vous êtes très-mal conduit envers ces gardes municipaux. Qu'avez-vous à dire pour vous justifier ?—Noël, faisant le moulinet avec sa calotte grecque.—Ils m'ont arrêté sans raison... j'avais payé ma place... donc que j'étais naturellement vexé... puis j'avais rien fait.

M. le président. Si vous n'aviez rien fait, on ne vous aurait pas invité à sortir du théâtre.—Noël, passant sa calotte dans sa ceinture de cuir verni, et gesticulant. Messieurs, faut que j'vous conte comment la chose est venue.... Vlà donc...

M. le président. Je vous invite à être bref.—Noël, suffit. Vlà donc que j'étais au théâtre Mont-Parnasse, bien placé... au plus haut de l'établissement... excepté que j'avais un quinquet dans un œil, mais tant pire, j'y voyais bien de l'autre... s'agit pas de ça et j'espère qu'on ne peut pas m'arrêter pour ça... C'est plutôt le directeur qu'on devrait arrêter, vu qu'il me vole la vue d'un œil.

Le garde municipal. Raisonnement de moutard... Arrêter le directeur qui nous paie.—Noël. Connu ! si jamais je deviens municipal ou gouvernement, on verra... j'ai mes idées.

M. le président.—En attendant, expliquez-vous sur le fait qui nous occupe.—Noël. J'y retourne... Vlà donc que me trouvant au poulailler, je me dis : "Tiens ! l'es-tu au poulailler !" Pas plus tôt dit qu'il me prend envie de faire le coq, le faisant très-bien.... Je m'en rapporte au propre.

Le municipal. Je m'importe peu de l'organe d'un oiseau de basse cour.—Noël. Oiseau de basse-cour, l'oiseau français ! le coq de juillet pour qui qu'on s'est cogné à l'époque... Municipal, vous vous ferez démolir si vous parlez comme ça.

Le municipal. Je ne connais que mon devoir... et je soutiens que le respectable coq français ne pousse point des coquerico ! coquerico ! dans une salle d' spectacle... Pour cause qu'il est peint à l'huile assaisonné de drapaux tricolores au-dessus du rideau.... Par ainsi, je dis qu'il y a un coq et coq..., et que celui qui chante..., surtout quand c'est un individu en blouse... Enfin... je soutiens... voilà !

Noël. Saprédié ! le municipal barbotte comme un vrai canard pas sauvage.

M. le président. Revenez à votre affaire.

Noël. J'avoue que j'ai fait le coq par trois fois... y a pas de charpe qui s'y oppose... le coq peut se faire partout ; parions que si je le fais ici qu'on me dit rien : *Coquerico ! coquerico ! coquerico !*

M. le président. Et vous pensez que les spectateurs sont aises d'entendre un pareil chant au milieu d'une scène de drame ?—Noël. Oh penda : t la pièce, jamais... jamais... j'ai pas assez de mes deux oreilles pour écouter... C'est dans l'entracte... simple passe-temps d'entracte, mon président.

M. le président. Il paraît que vous avez fait d'autres extravagances qui ont obligé les gardes municipaux à vous faire sortir. Noël j'ai purement chanté un couplet de *Paris de Nuit*..., toujours dans l'entracte... j'en sais pas d'autre... ça et le coq français.

M. le président. Vous devez savoir qu'il est défendu de chanter au théâtre.—Noël. Bah ! on paie les acteurs pour chanter eux... moi, je chante juste et gratis... Et, preuve que ça ne vexait pas le public, c'est qu'on me criait : *bis ! bis !*.... Quand j'ai vu arriver le municipal, je croyais qu'il venait me prier de faire *bis*, pour rétablir l'ordre... Pas du tout ; il m'a empoigné par le cou et traîné dehors... ce qui a redoublé le tapage... Le vrai public ne voulait pas qu'on m'emmené... Faut mieux dire en passant qu'il paraît que le municipal ne prend pas mal par le cou.

M. le président. Et comment expliquez-vous le coup de pied que vous avez porté au garde municipal ?—Noël. Connais pas le coup de pied...

Le garde municipal. Néanmoins, mon camarade l'a connu.—Noël. Possible... Quand vous m'avez traîné au corps-de-garde, j'm'en suis en courant... faut que mon pied ait rencontré par derrière celui du municipal... Ce qui se passe derrière moi ne me regarda pas.

M. le président. N'avez-vous pas été arrêté une fois ?—Noël. Oui, oui je sais ce que c'est... Un soir étant en liquide, j'ai tombé dans un carreau... l'ayant payé je suis quitte.

M. le président. Il faut aussi que vous payiez le coup de pied que vous avez porté à un agent de la force publique.—Noël. Au fait c'est juste, je veux bien... Pour, moi, ça m'est égal... N'y a que ma mère qui va pleurer comme une Madelaine... Elle pleure beaucoup ma mère... C'est ce qui me taquine.

M. le président. Le tribunal veut bien user d'indulgence à votre égard, et ne vous condamne qu'à six jours de prison.—Noël. Oh ! bien pour moi passe !... Mais maman va-z en mouiller des mouchoirs d'ici à dimanche. Pauvre femme ! Suffit Plus de cog français, et plus de Paris la Nuit.

LE BOSSU SATISFAIT.—M. Bégin contre T. Poterlet. "A l'appel de cette cause, on voit un petit homme aux longues jambes, au torse court et portant lestement entre les deux épaules une splendide gibbosité, s'avancer au pied du tribunal. Son pas est mal assuré, et il rit en se frottant les mains.

M. le président : Quel est votre état ? Le petit homme : Bossu, comme vous pouvez le voir... Et il fait une pirouette sur le talon pour exhiber son omoplate au tribunal.

M. le président : Faites donc attention à ce que je vous dis... Je vous demande quelle profession vous exercez.

Le petit homme : Je n'en ai pas d'autre que celle que je viens de vous dire... Je roule ma bosse dans ce monde... ch ! ch ! ch !

M. le président : Je vous engage à avoir plus de retenue... Vous êtes ici en présence de la justice : Vous avez porté plainte contre Poterlet : expliquez vous à ce sujet :

Le plaignant : Je me suis plaint, c'est vrai ; mais je ne me plains plus.

M. le président : Ainsi, vous vous rétractez ? Le plaignant : Arrangez ça pour le mieux... Poterlet est mon ami. Je vous demande un peu de quoi je me plaindrais ? Il m'a appelé vilain bossu... Eh bien ! n'est-il pas vrai que je suis bossu ?... Pour vilain, ça dépend des goûts... Je me trouve beau dans mon espèce, il me trouve laid ; n'y a pas de mal à ça ; chacun son idée...

M. le président : Lorsque l'on porte une plainte devant la justice, il faudrait savoir ce qu'on fait et ne pas agir aussi légèrement.

Le plaignant : Je vas vous dire... c'est qu'il m'avait donné des coups de poing. Mais ce matin il est venu me trouver et il m'a dit : Quand on me condamnerait à l'amende, ça te rendrait-il plus droit ? Vaut bien mieux la boire l'amende...—Ca y est que je lui ai dit, buvons l'amende." Alors il m'a payé à déjeuner, et je suis satisfait.

M. le président : Il paraît même que vous avez très-bien déjûné.

Le plaignant : Mais pas mal, je vous remercie... je me suis donné une bosse ça m'en fait deux... ch ! ch ! ch !

M. le président : Allez vous assoir, ou plutôt retournez chez vous, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

LE DÉJEUNER A LA FOURCHETTE.—Il ne s'agit pas, pour cette fois, des brillans cartés qui bordent la ligne des boulevards. C'est dans un établissement plus modeste, dans une cave enfumée, située dans une petite rue du quartier Saint-Martin, qu'a commencé la scène qui vient de se terminer à la police correctionnelle. Mais laissons parler le Droit ; c'est un tableau de mœurs assez curieux :

"Làse tient une femme curassée de son tablier de cuisine ; devant elle bouillonne une immense marmite où sentj'us pêle-mêle cinq cents morceaux de chair, de peaux, d'os, de têtes, de cartilages, de bœufs, de tripes, de panes, d'oreilles, ayant appartenu à tous les animaux culinaires connus ou inconnus. C'est dans ce gouffre que, pour un sou, vous achetez le droit de plonger une longue fourchette en fer, à trois dents. Mais prenez garde, ceci est une espèce de jeu de bagues ; soyez leste, habile, mais soyez prudent, et avant tout, arrivez des premiers, avant neuf heures, si vous pouvez, car cest le moment où, de sa main puissante, la sybille enlève l'immense couvercle de cuivre, et découvre, serrés et compactes, les innombrables prix d'habileté nageant dans le bouillon.

A cette heure, la chance est grande de piquer un bon morceau, une moitié de tête de mouton, un quartier de langue, une narine de bœuf ; mais plus tard, quand les beaux joueurs se sont esquivés, que le bouillon devient clair, la pêche devient difficile, et le harpon lancé dans l'abîme court grand risque de ne rapporter qu'un bout d'oreille, un tendon dénudé, un crâne veuf de sa cervelle ! Alors le proverbe se réalise : *Tarde venientibus ossa.*

C'est un coup de fourchette de ce dernier genre dont avait à se plaindre Christophe, vitrier ambulante. Il était arrivé bien tard à la marmite, à dix heures et demie. Cependant, un énorme morceau de pain à la main, son sou donné, il s'était présenté courageusement, et armé de la fourchette, visant long-temps, il l'avait plongée avec une force à percer un taureau sauvage.

"Il en retira un morceau de quelque chose, noir, mince, de la grandeur de la couverture d'un in-18, et fort peu juteux. A l'œil, le mets n'était pas flatteur, à l'odorat il était nul, sous les dents il était dur, au gosier insipide et d'un passage difficile. Pour bien reconnaître la partie de l'animal qu'il possédait, et à quel animal cette partie pouvait avoir adhéré, Christophe eut besoin d'y mettre les doigts, et acquit la triste conviction qu'il avait affaire à un morceau de cuir. Poussant plus loin son examen, il reconnut par la forme, le poli, le brillant de son beefsteack, qu'il pouvait bien avoir servi à abriter du soleil le front d'un individu quelconque, sous forme de visière de casquette.

Cette conviction acquise, Christophe ne posséde plus sa colère ; il replongea le fragment de cuir dans la marmite, et prétendit avoir le droit de recommencer son coup. La maîtresse s'y opposa, rappela la règle, qui veut que ce qui est piqué soit piqué. Une dispute vive s'éleva entre eux, par suite de laquelle Christophe, exaspéré, tenant la fourchette au nez de sa propriétaire. Le malheur voulut qu'une dent de la fourchette rencontrât une dent de la grosse femme et un peu de la lèvre qui saigna.

"Cela a suffi pour constituer de la part de cette dame une plainte en blessures volontaires contre le malheureux et affamé Christophe.

"Pour sa défense le vitrier, victime du proverbe, en a invoqué un autre : "Ventre affamé n'a pas d'oreilles."

"Mais il ne devrait pas avoir de bras pour lancer des fourchettes de deux pieds, a répondu la plaignante ; et le tribunal a accueilli cette réponse, en condamnant Christophe à 16 fr. d'amende."

—Une dame respectable, qui tient à moitié avec son fils, jeune homme de vingt-cinq ans environ, une maison de commerce de bijouteries, située faubourg Saint-Germain, rue de Bussy, au coin de la rue Lourbon Château, Mme B... se trouvait hier seule dans son comptoir, lorsque, vers midi, un jeune homme, vêtu avec une exquise recherche, et qui descendait d'un élégant cabriolet, entra dans son magasin. "Je désirerais faire quelques emplettes, dit-il ; je suis, ou plutôt je vais devenir votre voisin, car j'emménage aujourd'hui même rue de Tournon avec ma famille ; veuillez avoir la bonté, madame, de me montrer quelques bagatelles pour que je fasse choix de divers cadeaux qu'il me faut offrir demain et après-demain en étrennes : les choses les plus simples, un bracelet, deux ou trois chaînes, une broche, des boucles d'oreilles. Il faut me traiter bien : nous arrivons de province, ma famille et moi, pour nous fixer à Paris, où je vais sans doute me marier prochainement ; une première affaire conclue rondement procure par fois une bonne clientèle, etc. etc."

Une heure après, le commis de Mme B... auquel s'était joint son fils pour plus de sûreté, car les ruses des fripons sont tellement improvisées qu'on ne saurait prendre trop de précautions dans le commerce, arrivaient au domicile du fashionable acheteur. La maison avait une superbe apparence, l'appartement était situé au premier, et devait être de mille écus de loyer. Ils trouvèrent le jeune homme dans l'antichambre, un mètre à la main, et paraissant prendre des mesures. Il parut tout confus, en les voyant, d'être surpris s'occupant de pareils soins, malgré la négligence des ouvriers, et les

pria d'attendre une seconde, tandis qu'il annonçait leur arrivée à sa tante, à laquelle il voulait d'abord montrer la pendule qu'il lui destinait. Il se chargea en effet de la pendule, entra dans le salon, dont il laissa la porte entr'ouverte, et pénétra dans une seconde pièce formant boudoir ou chambre à coucher. "Voici votre petite pendule, ma chère tante, dit-il, elle est toute simple comme vous l'avez demandée.

"C'est encore trop beau, répondit une voix de femme âgée ; tu fais toujours des folies ; cela doit te coûter les yeux de la tête.—Mais non, ma tante, 70 francs.—Ce n'est pas trop ; mais le reste : les étrennes de ta sœur, de tes cousines ?—Tout cela est beau et à bon marché : vult z-vous en juger ? Je vais vous les montrer avec la facture.—Volontiers, volontiers, aussi bien, mauvais sujet, je vois bien que tu veux m'en faire payer au moins une bonne part.

Le jeune homme ne répondit pas, et revint aussitôt vers le bijoutier et son commis leur rapportant la pendule, et venant leur demander pour un moment les bijoux et la facture. "Ma tante est bien disposée, dit-il, je veux qu'elle voie que je ne manque ni d'économie ni de goût." Il rentra alors dans l'appartement, laissant toujours la porte entr'ouverte, et reprit ainsi la conversation : "Voyez, bonne tante, combien tout cela est élégant, gracieux ; tenez, voici les boucles d'oreilles et la broche que je destine à ma sœur.—Des roses, des brillans, interrompt la tante ; c'est trop beau ; des perles, voilà ce qu'il faut aux jeunes personnes.—Tu aurais dû consulter son goût.—Mais ma tante...—Eh bien ! si ensuite cette parure ne lui convient pas ? Je veux qu'elle soit consultée ; appelle-la.—Volontiers, ma tante." Et sortant une seconde fois, il adressa de nouveau la parole aux deux bijoutiers : "C'est un caprice de vieille femme, dit-il ; mais elle est si bonne, ma tante, et ma sœur est si jolie ?"

En prononçant ces mots, il traversait l'antichambre et gagnait l'escalier pour aller chercher sa sœur.

Un quart d'heure s'écoula, et il ne revint pas. Les deux bijoutiers, plus impatients qu'inquiets, descendirent alors près du concierge, et demandèrent où était le nouveau locataire : "Il est parti au grand trot d'un cabriolet qu'il avait loué, répondit celui-ci.—Vous connaissez ce locataire ? firent-ils d'un ton d'inquiétude.—Moi ? du tout ; il a donné 10 francs de denier-à-Dieu. Mais vous devez le connaître bien mieux que moi, vous qui venez pour l'emménager, et qui tenez encore sous le bras une de ses pendules ?"

Il n'y avait plus à en douter : Mme B... avait été victime d'un audacieux voleur, qui grâce à son talent de ventriloque, était parvenu à prendre son fils et son commis pour dupes. Une plainte a été déposée immédiatement entre les mains du commissaire de police.

EXERCICE TRÈS DEVOT A St. Antoine de Padoue LE THAUMATURGE. Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de THOMAS GARY, RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO, Et chez les différents Libraires de cette ville. NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINT-MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE. TROUVÉ. UNE SOMME D'ARGENT A été trouvée ces jours derniers ; celui à qui elle appartient pourra s'adresser à M. HUDON, V. G. A l'Evêché, pour justifier de ses droits et connaître le dépositaire de cette somme.

AVIS. UN INSTITUTEUR sachant parfaitement les langues française et anglaise et pouvant les enseigner par principes, serait disposé à accepter de l'emploi dans une paroisse. Il est muni des meilleures recommandations pour sa moralité et pour sa méthode d'enseignement. S'adresser à M. BRASSARD, curé de Longueuil, qui s'efforce à donner de plus amples renseignements, ou directement à M. THALAM, Instituteur.

LIVRES NOUVEAUX. LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c &c. AUSSI. IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c. Il se charge à l'ordinaire de préparer des REGISTRES de Paroisse de 12 à 400 feuillets. Montréal, 18 Nov., 1842. E. R. FABRE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL. LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARE et LEPROHON, libraires de cette ville. Prix des annonces.—Six ligne et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7½d. Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, 1d. PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. TRE. DE L'EVÊCHÉ IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.